

## Guy Rivo Randrianarisoa dans son rôle de PDS

Jeu de mots, peut-être, mais après les révélations sur les salaires scandaleux des ambassadeurs malgaches à l'extérieur, ce titre est justifié. Je ne m'attarderai pas sur les montants. Lisez plutôt l'article de la Gazette de la Grande île de ce 29 juillet 2010.



## **CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR LIRE L'ARTICLE**

Le propos de ce dossier repose, avant tout, sur le pourquoi de ces salaires mirobolants. En fait, tout émane d'une volonté de Marc Ravalomanana de lutter contre la corruption des agents de l'Etat malgache. En effet, le 22 juillet 2002, alors tout frais président du « Premier tour dia vita , Ravalomanana

décide que les salaires des ministres

- « seront portés à l'équivalent de 3.500 dollars par mois, contre environ 300 dollars auparavant »
- . C'était lors de la foire rurale d'Antanambe. Il avait aussi déclaré :
- « Si les ministres, qui sont la clef du développement, sont payés convenablement, il n'y aura plus de corruption. On commencera par eux, et on avancera petit à petit car cette hausse de salaires concernera ultérieurement les fonctionnaires ».

L'idée était fort louable mais, dans la pratique, les effets ont été plus que pervers.

En effet, en cette année 2002, Marc Ravalomanana avait insisté pour mettre en place la fameuse Haute Cour de Justice qui ne verra jamais le jour, 6 ans plus tard. Or, cette juridiction était déjà prévue dans la Constitution depuis 1992, afin de juger les dirigeants et les hauts fonctionnaires d'Etat soupçonnés de malversations. Condition attendue : de meilleurs résultats en travaillant dur et bien. Il s'agissait d'une pure démagogie de la part de celui prônait le « Fahamarinana »

et le

« Fahamasinana ».

Car, par la suite, ce système de

« motivation »

se révèlera être le salaire du militantisme aveugle. Pour quelques ariary de plus. Combien de fois les salaires ont augmenté entre 2002 et 2008 ?

En avril 2008, Désiré Randrianarivelo, alors président du Syndicat des magistrats de Madagascar, « nommé » ministre au côté du « PM » Manandafy -au plus fort de la révolution orange-, avait annoncé : Sans tambour

ni trompette, le gouvernement augmente les salaires des magistrats. Ces derniers touchent désormais beaucoup plus que le corps de la police ».

Allons-nous nous demander pourquoi, en regard des évènements qui ont suivi en décembre de

Jeudi, 29 Juillet 2010 10:38 - Mis à jour Dimanche, 01 Août 2010 05:21

la même année□ ? Ravalomanana avait pressenti «□ quelque chose□ »

mais son manque de jugeote l'a aveuglé. Ou plus exactement son assurance d'avoir acheté tout le monde, y compris ensuite les forces de l'ordre. Les fameux 2,5 milliards d'anciens francs remontent à cette époque.

Ces hausses en ont entraîné d'autres à tous les niveaux du quotidien des Malgaches qui, eux, paradoxalement, ont littéralement été laissés sur le sable. D'où provenait l'argent de ces « motivations »

qui ont fait plus de jaloux qu'assainir la corruption galopante? Des bailleurs de fonds eux-mêmes. Rappelons-nous ces ministres ayant bénéficié d'une formation (de quoi au fait?) au Canada, aux frais de Bretton Woods. Dans la

réalité donc, Marc Ravalomanana a pérennisé la dépendance totale de Madagascar aux financements pas du tout philanthropiques de la Banque mondiale et du FMI. Ces derniers, de par le monde, n'ont qu'un objectif : disposer d'un dirigeant à leur botte qui, contre quelques dollars de plus, signe les yeux fermés tous les contrats de projets gigantesques qui n'ont jamais profité à la population.

Miracle, mon ami. En décembre 2008, le FMI constate que Ravalomanana veut se la jouer perso, avec l'achat d'un jet de 60 millions de dollars dont la provenance ne sera connue que longtemps après. Les bailleurs de fonds, n'ayant reçu aucune explication plausible, coupent les vivres. Plus d'une année plus tard, Madagascar a survécu sans eux. Et là, je reviens sur la fameuse notion de dette odieuse. Il s'agit d'une doctrine de droit théorisée pour la première fois en 1927 par Alexander Nahum Sack, ancien ministre de Nicolas II de Russie, et professeur de droit à Paris : « Si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts des Etats, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc. cette dette est odieuse pour la population entière du pays. Cette dette n'est pas obligatoire pour la Nation ; c'est une dette de régime, une dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée. Par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir ».

